Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 127 (1982)

Heft: 12

Artikel: La RMS, le colonel Philippin et les prétendues menées de royalistes neuchâtelois en automne 1870

Autor: Borel, Denis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344486

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La RMS*, le colonel Philippin et les prétendues menées de royalistes neuchâtelois en automne 1870

par le divisionnaire à d Denis Borel

Introduction

Il y a cent ans, en ce décembre 1982, que le canton de Neuchâtel enterrait en grande pompe un notable de l'époque, le colonel fédéral Jules Philippin, qui présidait alors le Conseil d'Etat et le Conseil national. Ce personnage bien oublié — même le monument qu'on lui avait élevé au cimetière du Mail a disparu — fut mêlé, à la suite d'une initiative malheureuse de sa part, à un incident malencontreux. Il s'agissait de prétendues menées royalistes, à La Sagne notamment, en automne 1870, et de l'intention prêtée au Conseil fédéral, alerté par Philippin, de faire occuper cette région par un bataillon vaudois.

On se propose donc d'esquisser la carrière de Jules Philippin, de décrire ensuite très succinctement les mesures militaires prises par la Confédération, en 1870 et en 1871, en raison de la guerre franco-allemande, puis, le cadre étant posé, de traiter de l'incident évoqué et du rôle «déclencheur», politiquement incongru, que joua alors Philippin.

Traits marquants de la carrière de Jules Philippin

Jules Philippin, né au Locle le 29 juin 1818, mort à Neuchâtel le 15 décembre 1882, originaire de Corcelles-Cormondrèche et de Neuchâtel, fut assurément un notable neuchâtelois du XIXe siècle qui réussit fort bien à la fois sa vie professionnelle, sa carrière politique et son activité militaire, sans obtenir toutefois son accession au Conseil fédéral. Né sous la monarchie, il fut d'abord un jeune officier et un fonctionnaire au service du gouvernement du Prince, ce qui lui valut, en 1848, une éclipse cependant bien passagère. Il devint ensuite très vite un personnage radical et franc-maçon important de la République neuchâteloise et de la Confédération.

Professionnellement: il fut notaire et avocat de causes importantes, mais se lança vite dans le monde des chemins de fer. Pendant environ un quart de siècle, il dirigea la Compagnie des chemins de fer de la Suisse occidentale et présida, à ce titre, la Conférence des compagnies de chemins de fer suisses. Il se préoccupa aussi, à titre privé et en qualité de délégué officiel, de la jonction entre les réseaux ferrés suisses et français.

Militairement: il accéda en 1860, à l'âge de 42 ans déjà, au grade de colonel fédéral. Envoyé à Genève avec sa 1re brigade, il fut commandant de place en cette ville, au moment où il fallait calmer les esprits à la suite d'une tentative armée, de quelques Suisses,

* Voir page 519 et suivantes.

de rattacher la Savoie à la Suisse. Son activité appréciée lui valut d'être nommé citoyen d'honneur de Genève en compagnie de deux commissaires fédéraux (présidents des gouvernements d'Argovie et de Saint-Gall).

Philippin n'avait pris aucune part à la répression de l'insurrection royaliste de 1856, car il se trouvait alors en service dans un camp fédéral à Yverdon.

En 1860 déjà, on lui confia le commandement (à temps partiel) de la 3e division fédérale. En 1870, il devint adjudant général de l'armée, troisième personnage dans la hiérarchie militaire, après le général Herzog et le chef d'état-major général Paravicini. Il resta incorporé comme adjudant général jusqu'à son décès en 1882. En 1878, il avait décliné la promotion au grade (nouvellement instauré) de colonel divisionnaire et la nomination à la tête de la 2e division de l'armée fédérale réorganisée, cela en raison de ses charges politiques.

Philippin a été président central de la Société suisse des officiers en 1852 et l'était à nouveau lors de la Fête fédérale des officiers de juillet 1870, à Neuchâtel, manifestation qu'il dut interrompre précipitamment à cause de la levée d'une partie de l'armée.

En 1869, Philippin avait conduit une mission militaire suisse au camp de Châlons et y avait rencontré le général Bourbaki, directeur des manœuvres.

Politiquement: sa carrière se déroula d'abord au niveau du Grand Conseil, qu'il présida trois fois, puis — et en partie parallèlement — au Conseil des Etats (dont il fut président) et, plus tard, au Conseil national que, fait assez exceptionnel, il présida trois fois. Il devint conseiller d'Etat en 1875, présida le gouvernement pour la première fois l'année d'après déjà et y siégea jusqu'à son décès.

Mises sur pied de troupes fédérales, en 1870 et en 1871

Eté 1870

A mi-juillet 1870, quand éclata la guerre entre la France de Napoléon III et l'Allemagne, le Conseil fédéral prit à temps les mesures militaires qui s'imposaient: il mobilisa les formations d'élite de cinq des neuf divisions de notre armée d'alors, soit quelque 38 000 hommes. Il engagea quatre de ces divisions côte à côte à la frontière, dans le secteur allant de Stein am Rhein aux Franches-Montagnes, et garda une division en réserve au nord de Berne.

L'Assemblée fédérale procéda à l'élection de l'Argovien Herzog au poste de général, commandant en chef, du Bâlois Paravicini à celui de chef d'état-major général (de nos jours, cette nomination est l'affaire du Conseil fédéral). Herzog appela Philippin auprès de lui à titre d'adjudant général et nomma, un peu plus tard, le colonel Grandjean, autre Neuchâtelois, à la direction des transports militaires par chemins de fer. Le quartier général de l'armée s'installa à Olten.

Au bout de cinq semaines, le péril s'étant éloigné de nos frontières sans que, comme l'on sait, la guerre ne fût terminée, les troupes mobilisées furent progressivement licenciées. Avant même leur retour dans les foyers, l'état-major de l'armée (Herzog, Paravicini, Philippin et leurs collaborateurs) fut mis en congé avec une précipitation qui surprend. Seul un bataillon de carabiniers vaudois et valaisans resta en service et fut stationné à Bâle.

Automne 1870

Lorsque les opérations militaires se déroulèrent de nouveau aux approches de la Suisse, dans la région de Belfort, le Conseil fédéral décida d'engager successivement en Ajoie les trois brigades (à trois bataillons chacune) de la 3e division qui n'avait pas été mobilisée en été. La 9e brigade, qui avait été levée en premier (elle était formée de bataillons vaudois et genevois), fut relevée à mi-novembre par la 8e brigade (bataillons 23 NE, 84 GE et 45 VD). Les mouvements de ces quelques bataillons furent exécutés à travers le Jura. On reparlera plus loin du bataillon vaudois 45 qui fut, peu après, un élément involontaire de ce que l'on appela abusivement un «incident royaliste».

Début 1871

Les combats qui amenèrent l'armée Bourbaki à se faire interner en Suisse au début de février 1871 furent ressentis comme graves un peu tard et déclenchèrent la levée et les mouvements hâtifs de une, puis deux, puis trois divisions, et le rappel de Herzog, qui installa momentanément son quartier général à Neuchâtel. La démobilisation des troupes fut ordonnée dès que les troupes internées eurent été accueillies, réconfortées, puis renvoyées en France. Il n'est pas question de relater ici les événements de cette période bien connus des Suisses romands.

Ce que l'on appela «incident royaliste»

Les cris séditieux de «provocateurs» en été 1870

Les victoires remportées par les armées allemandes placées sous les ordres du roi de Prusse — qui allait devenir empereur d'Allemagne — avaient été saluées avec plaisir par ceux des Neuchâtelois qui étaient nostalgiques de la souveraineté prussienne sur le pays de Neuchâtel, mais le souvenir pénible du lamentable échec de la contre-révolution royaliste de 1856 et la connaissance du traité conclu depuis n'engageaient personne à envisager la possibilité d'un retour du souverain.

On entendit toutefois une nuit, à La Sagne, quelques cris de «Vive le roi!». Il s'avéra toutefois qu'ils avaient été poussés par un petit nombre de jeunes gens de La Chaux-de-Fonds, rattachés au parti radical, qui avaient consommé passablement d'alcool.

Ces pseudo-provocateurs furent déférés à la justice et punis, puis, dans le canton, on semble avoir désiré oublier au plus vite cette péripétie incongrue.

Les insinuations de la Revue Militaire Suisse en automne 1870

En 1870, la Revue Militaire Suisse, dirigée par le colonel Lecomte, paraissait deux fois par mois et publiait des comptes rendus des conflits armés récents ou en cours (donc, à cette date, de la guerre franco-allemande), des communiqués des autorités militaires fédérales et cantonales, ainsi que la relation de faits divers concernant notre armée.

Et voilà que paraît, en page 526 — numéro du 24.11.1870 — sous la rubrique «Nouvelles et chronique» le texte suivant:

> «La 9e brigade fédérale ayant fait ses 6 semaines de service à la frontière, elle vient d'être relevée dans ses cantonnements de Porrentruy par la 8e brigade de la 3e division. Ces mouvements de troupes s'exécutent cette fois par les montagnes de Neuchâtel, soit pour alléger la route de Bienne fort chargée tout cet été, soit pour montrer, dit-on, les couleurs fédérales à quelques populations neuchâteloises se livrant à des manifestations prussiennes. On dit aussi que, si ces manifestations se continuaient, le vallon de La Sagne et quelques autres localités seraient occupés par la 7e brigade et que le reste de la 3e division serait mis sur pied.»

Avec un manque d'à-propos surprenant, mais sous la forme prudente d'un on-dit, la très sérieuse Revue Militaire Suisse laisse donc entendre que le Conseil fédéral estime nécessaire de faire une démonstration de force dissuasive à la barbe du Gouvernement neuchâtelois, 14 ans après l'échec de l'insurrection de 1856, et envisage même de faire occuper par une brigade d'infanterie une partie des Montagnes neuchâteloises suspectées d'infidélité envers la Suisse. C'est un on-dit qui déclenche la tempête dans le canton.

D'où proviennent ces insinuations?

Il s'agit de savoir qui a pu lancer cette suspicion et quelle est la vraie raison du mouvement (par petites étapes) du bataillon 45 de l'Ajoie en direction du sud-ouest, le long de la frontière. Le Conseil fédéral, que le président du Conseil d'Etat est allé trouver, déclare d'abord que ce bataillon est chargé d'une «mission d'inspection itinérante» le long de la frontière jusque vers La Brévine, puis précise qu'il a notamment pour tâche de s'opposer à l'entrée illégale de bétail étranger malade de la peste. Finalement, il fait savoir qu'il estime superflu de pousser ce corps de troupe plus loin que la région des Bois (Franches-Montagnes), où il se trouve alors. Voilà donc une apparente occupation évitée!

A la suite de débats houleux au Grand Conseil, où les députés de La Sagne, des Ponts-de-Martel, de La Brévine avaient manifesté avec force leur attachement à la Suisse, garanti celui de leurs électeurs et protesté véhémentement contre les mesures vexatoires que le Conseil fédéral semblait vouloir prendre, le colonel Philippin, qui s'était curieusement abstenu de paraître à la séance du Grand Conseil mais y avait été malmené en paroles, fit paraître une lettre ouverte dans la presse. Il déclarait avoir reçu d'un officier supérieur neuchâtelois une lettre alarmante relatant la présence agissante, dans les Montagnes, d'un meneur de l'insurrection de 1856. Cette lettre, il disait l'avoir remise personnellement au chef du Département militaire fédéral, lequel l'avait montrée au président de la Confédération. Après quoi, un autre membre du Conseil fédéral en aurait eu connaissance, d'où la fuite vers la presse romande, dont la Revue Militaire Suisse.

On ne sait toutefois pas si le Conseil fédéral s'est vraiment inquiété de ce qui avait été le motif de la lettre reçue par l'entremise de Philippin, s'il a réellement envisagé d'occuper des villages neuchâtelois ou si un subordonné a pris une initiative qu'il croyait indispensable. En tout cas, la promenade du bataillon 45 avait de quoi paraître suspecte. On ne saurait toutefois imputer cette manœuvre au général Herzog, puisqu'il était en congé depuis fin août et reçut le 18 janvier 1871 seulement le message suivant:

> «Après avoir rappelé en activité deux divisions, le Conseil fédéral a décidé de s'en rapporter à vous pour fixer le moment où vous aurez à prendre le commandement de ces troupes.»

Les Neuchâtelois s'emportent contre Philippin

Les autorités neuchâteloises et la presse s'en prennent alors très violemment à Philippin dans de longs communiqués et articles. Elles l'accusent de méfiance inacceptable envers les magistrats du canton, parce qu'il avait transmis la lettre reçue aux autorités fédérales, au lieu d'en avoir informé celles de Neuchâtel. Personne n'admet l'argument de Philippin selon lequel ladite lui avait été remise en sa qualité d'adjudant général de l'armée et qu'il l'avait, en conséquence, transmise à son supérieur fédéral. Tout le monde lui rappelle qu'il est en congé de son poste militaire et qu'il n'aurait dû agir qu'en Neuchâtelois soucieux de faire régler dans le cadre du canton les problèmes internes qui y surgissent.

Pourquoi Philippin a-t-il pu agir ainsi?

La lecture des coupures de presse de l'époque et des lettres pleines d'animosité échangées entre notables neuchâtelois en novembre et décembre 1870 ne permet pas de connaître avec certitude les motifs qui ont pu pousser Philippin à prendre le risque de desservir son canton. On peut toute-

fois ressentir l'impression que, parmi les notables du parti radical, seul représenté alors au Conseil d'Etat, il y avait de sourdes luttes intestines. Philippin aspirait assurément à entrer au gouvernement cantonal; il y parvint effectivement en 1875. On le soupçonnait aussi de briguer l'honneur d'être le premier conseiller fédéral neuchâtelois et de souhaiter se faire valoir à Berne. Mais cela ne lui réussit pas, puisque c'est Eugène Borel que l'Assemblée fédérale choisit en 1872, puis Numa Droz en 1875.

En tout cas, le soi-disant «incident royaliste» jeta une ombre sur la personnalité de Philippin et laissa entendre que, comme maint grand homme, ce Neuchâtelois avait vraisemblablement aussi quelques défauts de caractère.

La Revue Militaire Suisse regrette et contre-attaque

Les extraits ci-après de la Revue Militaire Suisse du 3 décembre 1871 montrent que, à l'époque, les acerbes querelles de parti se reflétaient même dans un périodique pourtant consacré à la simple information sur des problèmes militaires.

Extrait d'une lettre du colonel de Mandrot (conservateur):

> «... Les élections au Grand Conseil ont lieu l'année prochaine et il a paru utile aux hommes de parti, qui se plaisent à entretenir la haine contre des citoyens du même pays, de ranimer le vieux fantôme des menées royalistes...»

Le rédacteur en chef regrette: «Il a été constaté que ces bruits ne reposaient que sur des faits isolés, sans aucune importance et essentiellement bachiques, ce qui fait regretter que la presse (y compris, nous devons le confesser, la Revue Militaire Suisse) ait cru devoir en parler.»

Puis il contre-attaque: «A l'occasion des faits ci-dessus, l'Union libérale de Neuchâtel, nous imputant sans doute ce dont elle est capable, nous accuse de toutes sortes de crimes, calomnie, malveillance, machiavélisme, etc., etc.

»Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'injustice et l'absurdité de telles accusations. Tout au plus aurait-on pu nous reprocher d'avoir été victimes d'un faux bruit et, si l'on avait pris la peine de se renseigner auprès de nous, on aurait été aisément convaincu de notre parfaite bonne foi ainsi que de toute absence de malveillance envers qui que ce soit. C'est ce qu'eussent fait, avant de suspecter notre loyauté, des publicistes sérieux ou simplement bien élevés; mais il paraît qu'il ne faut chercher ni des uns ni des autres dans les bureaux de l'Union libérale.»

On peut être d'avis que, si la Revue Militaire Suisse avait aussi «pris la peine de se renseigner», elle aurait évité les accusations dont elle se plaint.

D. Bo.